

M. CHURCH: Je voudrais qu'il étudiât, pendant l'intersession, l'importante question des réformes relatives à la justice, au cabinet, au Parlement et à la constitution au Canada; nous sommes rétrogrades sur ce point.

Le ministre actuel est sans doute mieux renseigné que moi, mais je crois qu'il pourrait en restant le chef, partager la besogne avec d'autres. L'administration de la justice dans les quatre départements, devrait relever d'un ministère distinct, et il faudrait augmenter le personnel. Le ministre devrait s'adjoindre un procureur général, qui le représenterait devant les tribunaux et remplirait les devoirs qui lui sont propres. Le travail exécuté en Angleterre par le Home Secretary est devenu chez nous une partie très considérable et très importante de la besogne au ministère de la Justice, avec son rouage administratif compliqué. Une excellente commission, relative à la réforme des prisons, nous a présenté un rapport sur ce point, mais on n'y a pas donné suite. On devrait étudier cette partie du rapport qui a trait au système Borstal, et donner suite à la plupart des conclusions du rapport, que nous soyons en guerre ou non.

A l'heure actuelle, ce sont les sous-ministres chargés de l'administration du département qui doivent voir aux réformes, de sorte que le chef du ministère, le ministre, qui visite divers lieux et nomme le personnel a beaucoup de besogne à faire, à moins qu'il n'ait une aide suffisante. Le ministre devrait s'efforcer, pendant l'intersession, d'opérer quelque consolidation pour que des sous-ministres ou d'autres ministres puissent être nommés en vue de s'occuper des divers aspects de la tâche du département.

Une chose que je voudrais mentionner relativement au service du ministère chargé de la réforme des lois, c'est la nomination des juges. Il conviendrait d'y apporter plus de soin. Un grand nombre de juges quittent aujourd'hui leur poste, pendant des mois, pendant un an ou deux même, pour faire partie de commissions d'enquête dans les provinces, et cela occasionne de forts déboursés, leurs fonctions judiciaires devant être remplies par d'autres juges. Il y a quelques années j'ai déposé à la Chambre un bill prescrivant que tout juge faisant partie d'une commission d'ordre politique ou autre devrait d'abord résigner ses fonctions de juge. Pendant qu'ils sont employés à ce travail et ne remplissent pas leurs charges judiciaires, d'autres doivent les remplacer et le budget des dépenses doit pourvoir à un traitement pour chacun d'eux.

Pour ce qui est du rapport dont j'ai déjà parlé et qui a trait au rouage administratif, rapport déposé à la Chambre des communes et à la Chambre des lords, la nomination des

juges passerait au lord chancelier qui aurait la faculté de consulter un comité composé du premier ministre, du ministre de la Justice et d'autres.

On devrait prendre des mesures pour remédier à la forte congestion qui existe dans les tribunaux. Quelques juges sont absents par maladie et pour divers autres motifs, ce qui donne lieu à l'encombrement.

L'association des chefs de police a soumis bien des questions au Gouvernement. Elle a proposé en particulier l'interdiction des fusils à air. L'autre jour j'étais en tramway; une femme était assise près de la fenêtre, lorsqu'un coup tiré par un fusil à air traversa la vitre, l'atteignit et faillit lui crever un œil. J'espère que le Gouvernement donnera suite au vœu de l'association et interdira la fabrication et la vente des fusils à air.

La Chambre a été saisie de plusieurs projets de loi visant à apporter diverses modifications au Code criminel et à opérer des améliorations urgentes à la circulation des véhicules à moteur. J'espère que le ministre étudiera sérieusement la question d'adopter quelques-unes de ces propositions et que l'on prendra des mesures catégoriques pendant l'intersession. Je ne tiens pas à ce qu'aucun membre de la députation soit renversé par un chauffard. Il se fait aujourd'hui un terrible massacre sur les grandes routes. J'espère que le ministère donnera plus d'ampleur à ses fonctions en vue de remédier à la situation présente, car le massacre sur les routes est presque aussi considérable que les pertes de vies dues à la guerre. C'est un scandale.

On a posé la règle que le procureur général du Canada ne devrait pas être invité à exprimer des opinions juridiques à la Chambre et je félicite le ministre actuel de l'avoir observée. Je regrette seulement que les procureurs généraux de plusieurs provinces qui sont des officiers de justice, aient jugé bon de se prononcer souvent sur diverses questions dont les tribunaux pourraient être saisis par la suite.

Une autre modification que j'aimerais voir apporter a trait aux jurys. Il faudrait, par exemple, que le juge prononçât son verdict sans commentaire. En effet, les fonctions du juge et celles du jury sont nettement définies. J'espère qu'on ne touchera pas au régime de jury dans le Code, car il a donné de bons résultats et on en a un besoin urgent à l'heure actuelle.

Une autre question que je pourrais traiter, c'est celle des appels au conseil privé. L'ancien député de Saint-Laurent-Saint-Georges a présenté à la Chambre un projet de loi tendant à abroger ces appels et la Cour suprême a été saisie de la chose. J'espère que la ques-

[Le très hon. M. Lapointe.]